

Droit International du développement durable

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

apparition du concept de développement durable sur la scène internationale : origines politiques et doctrinales, consécration juridique, ambiguïté et flou de la notion, consensus et dissensus entre Etats.

juridicisation du concept en droit international : multiplication des références juridiques au développement durable, élargissement du contenu de la notion, évolution de la valeur juridique de la notion (soft law/hard law).

lien entre développement durable et droits de l'Homme : présentation du droit international des droits de l'homme, établissement progressif d'un lien entre les deux matières, conséquence pour le développement durable et les droits de l'Homme.

proposer une approche juridique du concept de développement durable et une vision institutionnelle de la notion

Compétence à acquérir :

comprendre le caractère normatif du développement durable

savoir se repérer parmi différentes organisations internationales et régionales abordant le développement durable

identifier les principaux enjeux juridiques du développement durable

Document susceptible de mise à jour - 06/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16